Régularisation des crues du bassin

Saguenay-Lac-Saint-Jean 6211-01-005

versant du lac Kénogami

Environnement Canada Environment Canada

Division des évaluations environnementales 1141, route de l'église (8º étage) C.P. 10100 succursale Sainte-Foy Sainte-Foy (Québec) G1V 4H5

V/réf.: N/réf.: 9505-009-35-051 6900-340-K/10

Sainte-Foy, le 06 juin 2001

Monsieur Jean-Guy Jacques Pêches et Océans Canada Gestion de l'habitat du poisson Institut Maurice-Lamontagne 850, route de la Mer, C.P. 1000 Mont-Joli (Québec) G5H 3Z4

Objet:

Régularisation des crues du basin versant du lac Kénogami

Monsieur.

En réponse à votre demande, nous avons examiné la documentation que vous avez fait parvenir à M. Claude Saint-Charles le 24 mai dernier.

Premièrement, nous désirons vous informer qu'à la lumière des renseignements dont nous disposons, notre ministère n'aura vraisemblablement pas à exercer d'attribution en regard de ce projet qui pourrait nous exiger une évaluation environnementale en vertu de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (LCÉE).

Toutefois, Environnement Canada (EC) dispose d'informations et d'expertises qui pourraient être mises à contribution lors de l'évaluation environnementale de ce projet. Parmi les sujets qui relèvent de nos mandats et juridictions, il y a la conservation et la protection des oiseaux migrateurs, la protection de l'environnement contre les rejets de substances nocives, et la Politique fédérale de conservation des terres humides (PFCTH).

Afin de vous aider dans l'analyse de ce projet, nous aurions besoin des renseignements suivants :

- une description de la végétation terrestre et aquatique;
- une description détaillée des habitats qui seront détruits ou modifiés par la réalisation du projet;
  - donner la priorité aux secteurs qui seront inondés lors de la mise en eau du réservoir Pikauba;
  - fournir une carte forestière pour le secteur du nouveau réservoir Pikauba;
  - faire le bilan des pertes d'habitats terrestres ;
- une description détaillée de l'avifaune pour la zone d'étude, nous recommandons de procéder à des inventaires sur le terrain en période de nidification ;
  - faire la liste des espèces, déterminer l'abondance et la répartition pour chacune ;
  - identifier les espèces à statut précaire, valider la présence des espèces à statut précaire par un inventaire sur le terrain;
  - identifier les espèces qui seront touchées par les pertes d'habitat et plus particulièrement par la mise en eau du réservoir Pikauba ;
- une description des espèces végétales et animales à statut précaire (c.-à-d. les espèces rares, menacées, préoccupantes) qui sont susceptibles d'être observées dans les zones d'influence et des travaux ;
- une description des terres humides qui seront détruites ou modifiées par la réalisation du projet;





Dear le 11-06.

- décrire les fonctions des terres humides ;
  - une description des différentes phases des travaux ainsi que les équipements qui seront utilisés ;
  - un calendrier précis des travaux ;

L'étude d'impact sur l'environnement devra discuter des impacts de la construction et de l'exploitation sur l'avifaune mais également des effets cumulatifs sur les habitats de la faune avienne.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter.

Espérant le tout à votre entière satisfaction et veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les

meilleurs

Loxis Breton, biologiste

Division des évaluations environnementales Environnement Canada - Région du Québec tél.: (418) 648-4857 / fax.: (418) 649-6030

courriel: Louis.Breton@ec.gc.ca